



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP RAMBOUILLET
SAID RAMBOUILLET
2 RUE PASTEUR
78514 RAMBOUILLET CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 19 36 029 663 386
Déclarant 2 (C) : 17 76 451 146 015
Référence de l'avis : 24 78 A231542 16
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :
LA SARRAZINE
5010 RTE DES NOUES
BOISSIERE-ECOLE (LA)
78125 LA BOISSIERE ECOLE
Numéro FIP : 780 59 43 3567608789 4 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024
Identifiant service : 78063

JEULIN CATHERINE
OU JEULIN JEAN MARC GUY
LA SARRAZINE
5010 RTE DES NOUES
BOISSIERE-ECOLE (LA)
78125 LA BOISSIERE ECOLE

Somme qui vous est remboursée

802,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP RAMBOUILLET
SAID RAMBOUILLET
2 RUE PASTEUR

78514 RAMBOUILLET CEDEX

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR76 3000 4000 090X XXXX XXX0 969

Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

158 548

Nombre de parts :

2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

* (service gratuit + coût de l'appel)

Déclarant 1 - Nom de naissance : LUCIANI
Déclarant 2 - Nom de naissance : JEULIN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENTCE EXCLUSIVE		RÉSIDENTCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2,00				

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires.....	15862			
Autres revenus imposables.....	29396			
Total des salaires et assimilés ²	45258			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4526			
Pensions, retraites, rentes.....	28240	65448		
Pensions d'invalidité.....	20031			
Abattement spécial de 10%.....	- 1834	- 2487		
Salaires, pensions, rentes nets.....	87169	62961		150130
BIC pro., régime micro, déclarés.....	480			
Abattement ⁶	- 305			
BIC pro., régime micro, nets.....	175			
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....				175
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			866	
Frais de capitaux mobiliers déclarés.....			37	
Déficits de capitaux mobiliers antérieurs déclarés.....			32410	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				0
Revenus fonciers nets.....				8287
Revenu brut global.....				158592
CSG déductible.....				- 377
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰		Montant déclaré	Montant retenu	
Versements épargne retraite déclarant 1.....		15000	15000	
Total des charges déduites ¹¹				- 15000
Revenu imposable.....				143215
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				29537
Impôt avant réductions d'impôt.....				29537
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres.....	350	350	231	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 231
Impôt total avant crédits d'impôt.....			29306	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis				
sur revenus de capitaux mobiliers.....	110		110	- 110
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				29196
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		8287	8287	
BASE IMPOSABLE.....		8287	8287	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		804	622	
Total des prélèvements sociaux nets.....				1426
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2024.....				564
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				29196
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 28837
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :				- 1296
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 77
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....				- 860
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :		CSG-CRDS	PSOL	
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :		804	622	
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :		- 771	- 597	
		33	25	
Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³ :				58
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				
				802
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				158548
Reports sur les années suivantes				
Déficits de capitaux mobiliers non imputés à reporter				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

>>> Suite de votre avis

sur la déclaration de vos revenus perçus en 2024 à souscrire en 2025	
déficits provenant de l'année 2018.....	20141
déficits provenant de l'année 2019.....	826
déficits provenant de l'année 2020.....	4295
déficits provenant de l'année 2022.....	6652

Informations indiquées pour mémoire	
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹	866

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2022.....	4114	18710
Plafond de 2022 après mutualisation.....	15000	7824
Cotisations prises en compte pour 2023.....	15000	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	0	7498
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 0	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 0	+ 0
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 4399	= 11897

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	20,46%
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.	
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.	
Taux marginal d'imposition.....	30,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.	